Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 26.06.2024
ID : 007-240700864-20240620-2024_096-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 20 juin 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 33	L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) – CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) – RIEU Roland (procuration à JP. CROIZIER) - LANDRAUD Maryline (procuration à JF. COAT) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - SAPHORES Pierre (procuration à F. LEBRETON) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI)** **Absents non excusés : ORENES LERMA José - PELOZUELO Christiane**
Délibération N° 2024-096	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Approbation du contrat ATOUT RURALITE 07 avec le Département de l'Ardèche

Vu

- la délibération n°3.1.7 de l'Assemblée départementale du 17 juin 2022 approuvant le principe de l'élaboration de contrats avec l'ensemble des EPCI Ardéchois du département,
- la délibération n°3.1.7 de l'Assemblée départementale du 17 juin 2022 approuvant les termesdu contrat type à intervenir avec les EPCI,

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 007-240700864-20240620-2024_096-DE

Mme la Présidente rappelle que, dans le cadre de la refonte des dispositifs d'aide aux collectivités, le Département propose aux EPCI Ardéchois de conclure un partenariat sur la période 2023 -2027 permettant le financement de leurs projets d'investissement. À cet effet, chaque EPCI se verra doté d'une enveloppe financière calculée au prorata de sa population DGF.
En accord avec le Département, la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche a identifié des projets d'investissements prioritaires pour lesquels elle sollicite un financement du Département : Réalisation d'un hôtel d'entreprises et création d'une liaison cyclable reliant la ViaRhôna au village de caractère de Saint Montan (cf. tableau en annexe).
Le présent contrat et le programme d'action en annexe devront faire l'objet d'une délibération de l'EPCI et du Département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré a l'unanimité

- **Approuve** le contrat ATOUT RURALITE avec le Département de l'Ardèche
- **Autorise** Mme La Présidente à le signer

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL